

Après Copenhague Le point de vue d'un industriel

L'annonce de l'éventualité que l'engagement européen passe de - 20 % à - 30 % de réduction des gaz à effet de serre entraîne des incertitudes majeures et cela pèse sur les décisions des entreprises en matière d'investissement.

par Alain CAPMAS*

Les entreprises sont les principales parties prenantes des solutions possibles

Les entreprises sont en mesure de proposer des solutions pragmatiques et économiques aux problèmes de l'environnement, mais elles ont besoin d'un appui politique pour les mettre en œuvre et d'un contexte économique et concurrentiel favorable.

Le secteur industriel a réduit ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 16 % entre 1990 et 2008, alors que les secteurs du transport et de l'habitat ont connu une augmentation de 8 % des leurs au cours de cette même période : les entreprises industrielles font donc « partie de la solution » et elles ne sont pas les seules à causer le problème ; elles ont d'ores et déjà intégré la démarche « bas carbone » dans leurs stratégies respectives.

Les entreprises françaises sont très actives dans la préparation du passage à l'économie bas carbone. Via le Medef, elles ont largement contribué à la Commission « Facteur 4 » présidée par Christian de Boissieu, à la Commission « Fiscalité de l'énergie » présidée par Jean-Pierre Landau et au groupe de travail « Valeur tutélaire du carbone » présidé par Alain Quinet...

Elles ont préparé activement les négociations du Grenelle de l'Environnement et elles ont proposé près de soixante propositions structurantes, via le Medef. Ces propositions, bien accueillies par les parties prenantes au Grenelle de l'Environnement, ont été en majorité reprises dans les projets de loi découlant du « Grenelle ».

Or, les entreprises n'ont pas été des parties prenantes à part entière aux négociations de Copenhague. Peu consultées, elles n'ont pas pu présenter de manière structurée les propositions sur lesquelles elles travaillent (souvent ensemble) en termes de gouvernance, d'instruments, de solutions pratiques... Il était certes compliqué de prendre en compte une multitude de propositions s'inscrivant dans le cadre de la négociation d'un accord international, mais une veille technologique et une méthodologie plus adaptées auraient vraisemblablement permis de venir à bout de cette complexité.

Copenhague à la lumière de Stockholm

Il est sans doute utile de comparer l'échec de Copenhague au succès de Stockholm en 1972 ; l'article publié par le professeur Escande en février 2010 (2) est, à cet égard, lumineux.

Il y rappelle que la conférence de Stockholm avait commencé sur une perspective d'échec et qu'un homme (un Franco-américain) qui avait analysé toute la phase préparatoire de cette conférence en avait conclu qu'« une solution unique qui conviendrait à tous [...] n'était pas possible ».

Grâce à sa contribution, le rapport préparatoire avait été réduit à l'exposé des problèmes et à un état des lieux des débats d'experts, qui avait été âprement négocié, mais qui avait fait, en fin de compte, l'objet d'un consensus.

Dans l'introduction, les points de vue divergents étaient listés, évitant ainsi des conflits ultérieurs.

Enfin, ce rapport proposait des solutions différentes tenant compte des habitudes locales et non pas une solution globale qui faisait l'objet des discussions les plus stériles.

Cet homme, René Dubos, est le co-auteur, avec Barbara Ward, du rapport *Only one Earth*, qu'ils avaient remis au Secrétaire général de la conférence de Stockholm (3).

C'est à cette occasion que René Dubos avait entrepris la démarche qui l'a conduit à la formule « *Think globally, act locally* » (4). Stockholm est ainsi devenu une conférence marquante, qui a permis de prendre en compte, au bon niveau politique, les experts des différentes disciplines.

Avec ce rappel, il est évident que les attentes exprimées par les Européens vis-à-vis du sommet de Copenhague étaient beaucoup trop centrées sur le « paquet climat énergie » de leurs représentants, qui ambitionnaient d'étendre leur démarche à l'ensemble du monde.

Les Européens ont même décliné longuement l'ensemble de leur stratégie de négociation, qu'ils ont rendue publique, se faisant transparents pour les autres pays négociateurs et affaiblissant d'autant leur capacité de négociation.

L'annonce du passage, sous condition de succès, à -30 % de réduction des émissions de GES est, de ce point de vue,

révélatrice d'une vision autocentrée de l'Europe. Cette annonce n'a en outre eu aucun effet sur les autres négociateurs. Excepté ce point de faiblesse majeur, chaque État membre de l'Union européenne a essayé de faire avancer la négociation - le Gouvernement français, tout particulièrement -, par l'adoption d'une démarche relativement pragmatique et par des consultations, que les entreprises ont appréciées.

Les acquis de Copenhague

Malgré l'incapacité des membres de l'*United Nations Framework Convention on Climate Change* (UNFCCC) de trouver un accord au niveau de cette organisation, les chefs d'États sont parvenus à mettre au point un texte d'entente (*accord*, en anglais) sur l'urgence d'actions concrètes. Tous les pays développés (ou en développement avancé) ont présenté des objectifs, des ambitions et une volonté générale de proposer des actions concrètes (5). Il semble maintenant que la façon de mesurer les émissions de gaz à effet de serre soit discutée en vue de la mise au point d'une méthode mondiale commune et que le principe d'une vérification soit envisagé ; ce sont là des avancées positives, potentiellement très structurantes, encore faut-il les traduire dans le concret.

Les attentes des industriels européens

Les industriels étaient à la fois ambitieux et inquiets au sujet de ces négociations dont ils attendaient pourtant la mise en exergue de deux points clefs simples (au-delà d'une visibilité quant aux objectifs et aux actions coopératives) pour combattre les émissions de gaz à effet de serre :

- ✓ un accord sur la mesure des émissions de gaz à effet de serre et sur sa vérification ;
- ✓ la préservation des équilibres de compétitivité des entreprises et du commerce au niveau international, donc la demande aux pays présents sur le marché mondial d'efforts (financiers et quantitatifs) équivalents pour atteindre les objectifs ;
- ✓ le respect de la propriété intellectuelle dans le cadre des transferts de technologie, ce qui exclut toute démarche de licence forcée ;
- ✓ la mise en place d'instruments financiers et juridiques permettant de favoriser les mécanismes de développement propre ;
- ✓ la préférence accordée à un mécanisme de marché plutôt qu'à un système de taxation.

Sous l'impulsion du Medef, cette position a été exprimée par le *Major Economies Business Forum* dès le mois de juillet 2009, ainsi que par le BIAC (*Business in OCDE Countries*) et par *Business Europe*... Les négociations entre les fédérations patronales nationales ont été à la fois difficiles et fructueuses et de nombreuses propositions concrètes en sont ressorties.

Les accords sectoriels mondiaux

Certains industriels (du ciment, de la sidérurgie, de l'aluminium et de la production d'électricité) ont travaillé, dans

le cadre du *World Business Council for Sustainable Development* (WBCSD) (6), à une approche sectorielle mondiale des réductions d'émissions de gaz à effet de serre. Compte tenu des différences constatées entre les croissances économiques des différentes régions du monde, en termes tant de rythmes que de contenus (l'Europe étant la zone la plus stable, de ce point de vue), des approches mettant l'accent sur la réduction de l'intensité énergétique ont été élaborées. Ces approches ont fait l'objet de négociations entre industriels de tous les pays du monde.

Celles-ci ont été déclinées lors du *Major Economies Meeting*, qui s'est tenu à Paris le 16 avril 2008. Ces approches très proactives n'ont pas été retenues au cours des négociations de Copenhague, alors qu'elles avaient le mérite d'avoir été élaborées par des représentants industriels de ces mêmes pays et de répondre à la fois aux préoccupations environnementales et aux problématiques industrielles. Ces approches ont même été utilisées comme éléments de négociation par certains pays pour obtenir des avantages dans d'autres domaines que l'environnement et l'industrie, ce qui en annihilait, de fait, l'intérêt.

Un sujet d'inquiétude pour les entreprises européennes : la menace que, de -20 %, la réduction d'émissions des GES soit portée à -30 %

L'annonce de l'éventualité que l'engagement européen passe de -20 % à -30 % de réduction des gaz à effet de serre entraîne des incertitudes majeures et cela pèse sur les décisions des entreprises en matière d'investissement.

Un effort en augmentation de 50 % sera-t-il effectivement demandé aux entreprises, d'ici à 2020 ? Le Gouvernement français serait favorable à cet engagement, mais sans augmenter la contrainte du système d'échange des quotas d'émissions. En effet, les mesures du Grenelle de l'Environnement permettent, à elles seules, d'agir sur les secteurs du bâtiment et du transport afin d'en diminuer l'impact sur l'atmosphère.

Cette vision est partagée par les entreprises européennes, mais pas par les autres États membres de l'Union européenne, qui ne voient pas d'autre solution que l'imposition d'une forte réduction aux entreprises.

Pour mémoire, dans l'engagement de réduction de 20 % par rapport à 1990, il est déjà demandé aux entreprises françaises de réduire leurs émissions de 21 % entre 2005 et 2020, alors que leurs émissions industrielles ont déjà diminué de 10 % entre 1990 et 2005 (101 MtCO₂ en 2005, à comparer à 113 MtCO₂ en 1990) et que, dans le même temps, les émissions françaises (hors Utilisation des Terres, leur Changement et la Forêt - UTCF) ont augmenté de 4 % (408 MtCO₂ en 2005, contre 391 MtCO₂ en 1990).

En France, la réduction exigée des industriels est, en fait, de -28 % entre 1990 et 2020, avec un engagement de stabilité au niveau général français et un engagement européen de -20 %.

Si la France accepte un objectif général de -30 % (qui porterait sur le secteur hors industrie), il faudrait engager

des investissements massifs dans les économies d'énergie des bâtiments, dans les infrastructures des transports publics et dans les modes alternatifs de transport de marchandises. Bien que ces investissements soient prévus par le Grenelle de l'Environnement, la question de leur financement se poserait bien entendu avec acuité.

Dans le cas où la France accepterait de durcir la réduction d'émissions de gaz à effet de serre de ses industries, il faudrait, de la même façon, organiser des sources massives de financement pour les investissements des entreprises concernées. Il faut cependant garder en tête deux points importants, au cas où la contrainte pesant sur les entreprises serait renforcée :

- ✓ les investissements industriels exigent du temps (plusieurs années) pour avoir un impact mesurable. Aux yeux de toutes les entreprises de l'industrie lourde, 2020, c'est déjà demain ! ;
- ✓ les entreprises tiennent un raisonnement microéconomique pour minimiser l'impact du coût du CO₂, qui sera exposé plus loin ;
- ✓ enfin, il convient de veiller à la cohérence des objectifs fixés dans le cadre de la lutte contre le changement climatique (notamment) avec ceux des États généraux de l'Industrie, avec l'encadrement du crédit et avec les règles européennes en matière d'aides accordées par les États.

Logique macroéconomique Versus logique microéconomique

Lorsqu'une entreprise se voit allouer, par exemple, 80 % de ses besoins de quotas de CO₂, elle tient un double raisonnement :

- ✓ le premier consiste à se poser la question de l'investissement le plus rentable qui lui permettra de réduire ses émissions globales et ainsi de ne pas pénaliser le prix de revient de ses produits : c'est l'aspect vertueux du système ;
- ✓ le deuxième raisonnement, quant à lui, est bien différent. Supposons qu'une entreprise dispose (par exemple) de cinq usines (dont une en dehors de l'Europe), dont l'une est très performante, trois sont moyennes et une est mauvaise. La question qui se pose alors est celle de la répartition de la charge de production entre ces cinq usines. La plus mauvaise des cinq l'est, en général, pour un ensemble de raisons et les investissements y auront un rapport coût/efficacité moins favorable. C'est sur cette usine que l'entreprise va faire peser la totalité du coût marginal de son CO₂ et elle va en réduire la production en conséquence en la répartissant sur les autres sites, voire en la délocalisant vers le seul site dont il est certain qu'il ne se verra pas appliquer de surcoût dû au CO₂.

Quelques points particuliers à souligner en ce qui concerne l'Europe

La bonne nouvelle des prévisionnistes du climat, c'est le fait que le dérèglement climatique est minimal en Europe,

par rapport à celui des autres continents (et en particulier de la zone subtropicale, qui est la plus fortement impactée).

Les efforts d'adaptation au dérèglement climatique seront donc moindres, dans notre région. Cela permettra à l'Europe de continuer à jouer un rôle stabilisateur de l'économie. Mais elle devra aussi mieux orienter sa politique industrielle et agricole afin de répondre aux besoins nouveaux (demande accrue en raison du développement des pays moins avancés, destructions de récoltes...).

Si les Européens sont en avance sur le reste du monde en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, c'est principalement parce qu'ils doivent importer la quasi-totalité de leurs ressources énergétiques et minérales. Cette fragilité est d'autant plus flagrante que les pays en croissance rapide provoquent une tension en volume sur ces marchés et que les sources d'approvisionnement sont suffisamment concentrées pour créer une tension-prix supplémentaire.

Le fait que les citoyens européens ont des niveaux d'acceptation différents en matière de changement climatique n'y change rien : il faut que l'Europe soit capable de pallier rapidement cette faiblesse. L'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, l'économie circulaire, l'économie de fonctionnalité et l'écologie industrielle doivent être développées et favorisées, principalement en Europe ; ces approches d'un type nouveau ne peuvent être mises en œuvre que dans le cadre d'actions concertées entre les parties prenantes.

Le principe de la directive sur l'échange des quotas d'émissions de GES repose sur leur réduction en valeur absolue par établissement et il ne tient donc pas compte des variations de la production réelle. Il a été conçu dans un contexte de croissance faible, mais très stable, en Europe. Dès l'origine, ce principe a été combattu par la majorité des industriels, car il fige les émissions, sans tenir compte de l'évolution de la demande, en particulier en des temps où l'on veut créer une économie bas carbone. Il est aux limites de son efficacité potentielle en raison de la crise économique actuelle, le niveau peu élevé de la production ayant pour effet que les industriels ne connaissent pas de tension qui les pousserait à améliorer leur performance énergétique et qu'ils dégagent, au contraire, de la trésorerie, ce qui a pour effet d'amortir la crise (cet avantage leur est actuellement reproché, comme s'ils en étaient responsables !).

Une nouvelle période de croissance - fût-elle atone - redonnera du sens à la réduction des émissions. Il doit cependant rester clair que ce principe est totalement inacceptable dans les pays où la demande est très variable (les États-Unis, au premier chef, mais aussi le Canada, l'Amérique latine, l'Asie, l'Australie...).

Dans ce contexte, quel devrait être l'accord, pour donner satisfaction ?

Une des véritables avancées de Copenhague est la reconnaissance dûment consignée de la nécessité de limiter l'impact de nos émissions de gaz à effet de serre sur

l'environnement global : le « *Think globally* » est donc bien présent.

Il n'y aura probablement pas de consensus sur le partage du fardeau, aucun pays n'étant en mesure de décider de se contraindre au profit d'autres pays.

Il peut, en revanche, y avoir un ensemble de mesures nationales (ou supranationales) qui mettraient en place des processus de réduction des émissions activés par une prise de conscience de la société civile (bien avancée en Europe). Ce sont les NAMAS, ces *Nationally Appropriate Mitigation Actions*, qu'avait proposées le Gouvernement Bush avant les négociations de Bali. Ces actions peuvent sembler un peu maigres aux yeux des plus exigeants, mais elles correspondent bien à l'idée de l'« *Act locally* ».

On peut noter la coopération en cours entre la France, la Norvège, le Brésil et certains pays africains dans le domaine de la reforestation. L'idée du Gouvernement mexicain de réaliser des accords bilatéraux avec certains pays sur les *Clean Development Mechanisms* (CDM) en est une autre (7). Elle serait efficace, car elle susciterait probablement des réactions d'autres pays en ayant bénéficié par le passé.

Les entreprises peuvent accepter des accords de ce type, car ils ne génèrent pas de distorsion de la concurrence. La raréfaction du carbone-énergie et l'augmentation de son coût et les actions de réduction des gaz à effet de serre tant directes (au niveau de la production et couvertes par l'*Emission Trading System* - ETS) qu'indirectes (au niveau de l'offre de solutions économes) sont actuellement intégrées dans les réflexions stratégiques de la majorité d'entre elles. Il ne reste plus à ces dernières qu'à trouver les moyens de financement nécessaires, ce qui est bien difficile, en cette période de pénurie de trésorerie.

Les progrès, peut-être moins prévisibles que sur le papier, mais concrètement réalisés, seront au rendez-vous. Les études lancées par les associations professionnelles nationales (en Allemagne et au Royaume-Uni) et les travaux du Grenelle de l'Environnement (en France) ont montré que la majeure partie de ces actions étaient rentables, pour un coût en CO₂ nul, voire négatif. Il faut cependant noter qu'il est nécessaire d'investir lourdement pour pouvoir économiser à terme et que cela représente, là encore, un frein important à l'évolution vers l'économie bas carbone.

Les entreprises ont le sentiment de « faire partie de la solution » et elles accélèrent leur mutation afin de mieux répondre aux nouveaux besoins suscités par cette nouvelle contrainte carbone. Pour engager ces actions, elles ont aussi besoin d'un minimum de visibilité tant dans les réglementations que dans la vigilance apportée à éviter des phénomènes de distorsion de la concurrence. Un bon pilotage, délicat, de cette période de transition est fondamental pour sa réussite.

En route pour Cancun

La présidence mexicaine fait montre d'un grand pragmatisme et de sa volonté d'avancer de façon concrète. Les entreprises ont, à juste titre, une perception positive du Président de la *Conference Of the Parties n° 16*, le prochain sommet pour le climat de Cancun prévu en décembre de cette année, celui-ci étant venu rencontrer *Business Europe* afin de prendre connaissance des attentes des entreprises européennes et ayant précisé qu'il a l'intention de créer un comité de concertation avec les entreprises afin d'inviter celui-ci à proposer des solutions.

L'absence des entreprises dans la préparation et dans les négociations de la COP 15 de Copenhague n'a vraisemblablement pas été déterminante dans son échec. Néanmoins, leur participation aurait pu favoriser l'élaboration d'un véritable accord, au sens français de ce terme, c'est-à-dire avec sa connotation d'obligation.

Être un entrepreneur, c'est nécessairement être un inquiet optimiste.

A Copenhague, c'est l'inquiétude qui a dominé.

Mais pour Cancun, nous avons de bonnes raisons d'être optimistes.

Faisons en sorte d'arriver à un ensemble d'actions qui soit cohérent et permette de guider les économies mondiales vers la sobriété carbone et la sauvegarde de l'environnement.

Notes

* Directeur général de l'ATILH, Président du Comité Changement Climatique du Medef (1).

(1) Mes remerciements à Sophie Liger, Directeur Développement Durable du Medef, pour sa relecture attentive et ses contributions majeures.

(2) Valeurs Vertes n° 102, février 2010, p.18.

(3) « Nous n'avons qu'une terre », ouvrage de (B.) Ward & Dubos (R.), traduit de l'américain, éd. Denoël, 1972.

(4) « *My message is that thinking in a global way is a useful exercise, but no substitute for the place in which one lives* », Dubos (R.), in *Commentary*, 1979.

(5) Voir « C'est dans l'air », revue du Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique (Citépa), n° 133, mars 2010.

(6) Voir le site internet de cette organisation : <http://www.wbcsd.org>

(7) Le Mexique est le quatrième pays à avoir profité des mécanismes de développement propre (MDP).